Tableau des principales mesures en immobilier (location) de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi « Macron ») 2/2

Ce tableau a été établi par le service juridique de l'Institut national la consommation. Il a vocation à présenter de manière synthétique les principales dispositions en immobilier de la loi du 6 août 2015 publiée au Journal Officiel du 7 août.

> Voir le texte de la loi

Thème	Article Loi	Texte codifié	Disposition	Mesures d'application	Entrée en vigueur
Location					
Détecteurs de fumée	Article 71	Article 5 de la loi	Les propriétaires ayant signé un contrat d'achat	Non	Publication de la loi
(DAAF)		n° 2010-238 du	des détecteurs de fumée au plus tard au 8 mars		
		9 mars 2010 visant à	2015 sont réputés satisfaire à leur <u>obligation</u> , à la		
		rendre obligatoire	condition que le détecteur de fumée soit installé		
		l'installation de	avant le 1er janvier 2016.		
		détecteurs de fumée			
		dans tous les lieux			
		d'habitation			
Location meublée					
Application aux	Article 82	Article 25-3 de la	Un contrat de location meublée doit contenir les	Non	Publication de la loi
meublés de l'article 3		loi 89	mentions obligatoires, la notice d'information		
de la loi 89 (mentions			relative aux droits et obligations des locataires et		
obligatoires)			des bailleurs ainsi qu'aux voies de conciliation et		
			de recours qui leur sont ouvertes pour régler		
			leurs litiges, les documents de copropriété		
			éventuels, les dispositifs de régularisation du bail		
			(bail verbal, absence d'information sur la surface		
			habitable, loyers de référence, dernier loyer		
			appliqué au précédent locataire).		

Thème	Article Loi	Texte codifié	Disposition	Mesures d'application	Entrée en vigueur
Location meublée					
Notification du congé	Article 82	Article 25-8 de la loi 89	La notification du congé des meublés est alignée sur celle des locations vides. Désormais, la remise du congé par le locataire ou par le bailleur en main propre contre récépissé ou émargement est possible. Le délai de préavis court donc à compter de cette remise en main propre.		
Hausse du loyer et ajustement	Article 82	Article 25-9 de la loi 89	La loi MACRON vient préciser que la hausse du loyer convenue entre les parties ou fixée judiciairement s'applique au contrat renouvelé. Toutefois, si la hausse est supérieure à 10 %, elle s'applique par tiers annuel au contrat renouvelé et lors des renouvellements ultérieurs.	Non	Publication de la loi
Location vide					
Etat des lieux d'entrée	Article 82	Article 3-2 de la loi du 6 juillet 1989	Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux dans un délai de dix jours à compter de son établissement. La loi MACRON précise qu'il s'agit bien de l'état des lieux d'entrée.	Non	Publication de la loi
Colocation, mariage et PACS	Article 82	Article 8-1 de la loi 89	Les locations consenties exclusivement à des époux ou à des partenaires liés par un PACS au moment de la conclusion du contrat sont exclues de la définition de la colocation. L'acte de cautionnement des obligations des colocataires doit identifier nécessairement, sous peine de nullité, le colocataire pour lequel l'extinction de la solidarité (anciennement "le congé") met fin à l'engagement de la caution.	Non	Publication de la loi

Thème	Article Loi	Texte codifié	Disposition	Mesures d'application	Entrée en vigueur
Location vide					
Date d'acquisition	Article 82	Article 15 de la loi 89	Soit le terme du contrat de location en cours	Non	Publication de la loi
d'un logement occupé			intervient plus de 3 ans après la date		
et congé du bailleur			d'acquisition, dans ce cas le bailleur peut donner		
			congé à son locataire pour vendre le logement au		
			terme du contrat de location en cours. Soit le		
			terme du contrat de location en cours intervient		
			moins de 3 ans après la date d'acquisition, le		
			bailleur ne peut donner congé à son locataire		
			pour vendre le logement qu'au terme de la		
			première reconduction tacite ou du premier		
			renouvellement du contrat de location en cours.		
			Enfin, lorsque le terme du contrat en cours		
			intervient moins de 2 ans après l'acquisition, le		
			congé pour reprise donné par le bailleur au		
			terme du contrat de location en cours ne prend		
			effet qu'à l'expiration d'une durée de 2 ans à		
			compter de la date d'acquisition.		
Locataire ayant à sa	Article 82	Articles 15 et 25-8 de	Le locataire qui a à sa charge une personne de	Non	Publication de la loi
charge une personne		la loi 89	plus de 65 ans vivant habituellement dans le		
âgée et à faibles			logement et ayant de faibles ressources		
ressources (location			(inférieures aux plafonds en vigueurs pour		
vide et meublée)			l'attribution des logements locatifs		
			conventionnés) est protégé.		

Thème	Article Loi	Texte codifié	Disposition	Mesures d'application	Entrée en vigueur
Logements sociaux					
Rapport sur la	Article 70	Article 101-1 du	Tous les deux ans, un rapport est présenté	Non	Publication de la loi
situation du logement		code de la	par le Gouvernement au Parlement sur la		
en France		construction et de	situation du logement en France, et		
		l'habitation (CCH)	contiendra des données sur le traitement des		
			demandes de mutation et sur les parcours		
			résidentiels des locataires des logements		
			sociaux.		
Régime transitoire	Article 82		Application immédiate de nouvelles	Non	Publication de la loi
de la loi ALUR			dispositions aux baux en cours. dispositions		
			à cette liste d'exceptions : dépôt de garantie,		
			procédure de résiliation du bail pour impayé,		
			délais de prescription, travaux ouvrant droit		
			à indemnisation, co-titularité du bail pour les		
			partenaires de PACS, mise en copropriété en		
			zone d'encadrement, congés.		